

Question écrite du groupe « la Côte-Saint- André pour tous ».

Allez-vous proposer une motion de soutien aux réfugiés et faites-vous partie des communes qui vont en accueillir ?

M. le Maire répond :

« Nous n'avons à ce jour reçu aucune proposition de motion de soutien. Pour autant, il n'est pas nécessaire, pour agir, de voter une motion, de s'afficher publiquement. Chacun d'entre nous, s'il le souhaite, peut ouvrir sa porte.

Nous nous occupions des sans-abris avec la Halte Saint-Martin, qui pouvait accueillir jusqu'à neuf personnes sans toit. Mais votre équipe a fermé la maison et vendu le bien. Nous nous occuperons des migrants, le cas échéant.

Cette réponse est sans égard et le commentaire sur la Halte Saint-Martin, **hors sujet !**

En effet, la Halte Saint-Martin, qui était gérée par une Association indépendante de la Mairie, accueillait des Sans Abris, des « Routards », des SDF, des personnes isolées. Et pas prévu pour héberger des migrants, clairement identifiés comme fuyant leur pays en guerre et devant rester plusieurs mois.

Désormais, un dispositif gouvernemental peut aider les collectivités locales à ouvrir des logements pour accueillir des familles ou des groupes. CQFD.